

Le LMD à l'Université d'Orléans : l'entrée dans l'espace européen de formation.

Le cas des formations en économie-gestion

Thierry MONTALIEU

LEO/Université d'Orléans

Depuis la rentrée 2004/2005, l'Université d'Orléans applique le schéma européen d'organisation des études supérieures ; Licence-Master-Doctorat. Cette nouvelle organisation doit permettre à l'étudiant de :

- ◆ Construire son parcours de formation et son projet professionnel en bénéficiant de l'accompagnement et des conseils de son enseignant référent.
- ◆ Choisir son parcours de formation parmi une offre de spécialités élargie dans les différents domaines de formation.
- ◆ Bénéficier d'échanges européens et d'une reconnaissance des diplômes au niveau international.

Nous allons préciser ce nouveau mode de fonctionnement en rappelant dans un premier temps les principes de base de la réforme LMD. Nous verrons ensuite que dans ce cadre visant l'harmonisation européenne, notre établissement a défini ses propres choix stratégiques au moment de la négociation de son contrat de développement quadriennal (2004-2007) avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche. Enfin, nous déclinons les effets de cette réforme pour ce qui concerne les filières de formation économie-gestion.

1 - Les principes généraux de la réforme LMD

a) L'architecture LMD

Au-delà du Baccalauréat qui continue de constituer le premier grade de l'enseignement supérieur, les principaux niveaux de référence de l'espace européen de l'enseignement supérieur sont : la Licence (Bac + 3), le Master (Bac + 5) et le Doctorat (Bac + 8). Les titres intermédiaires continueront dans un premier temps à être délivrés ; sur demande pour le DEUG (après validation des 4 premiers semestres de la licence) et automatiquement pour la

Maîtrise (après validation des 2 premiers semestres de Master). Ces grades et titres sanctionnent les divers niveaux d'enseignement supérieur communs à tous les domaines de formation (hors IUT et Ecole Polytechnique Universitaire). Une annexe descriptive dite "supplément au diplôme" est délivrée afin de présenter le détail des connaissances, compétences et aptitudes acquises pendant la formation.

b) Semestrialisation et système de crédits européens

Chaque diplôme est organisé en semestre ; 6 pour la Licence et 4 semestres supplémentaires pour le Master. Une licence professionnelle correspond pour sa part à une 3^{ème} année de licence, soit deux semestres. Un semestre de formation est constitué d'Unités d'Enseignement (UE) se décomposant en un ensemble homogène de disciplines (ex : matières fondamentales, matières de spécialisation, outils et langages,...).

A chaque Unité d'Enseignement est affectée une valeur en crédits qui correspond au volume de travail global (présentiel et personnel) que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE. Chaque semestre permet de valider 30 crédits, 180 crédits sont donc nécessaires pour obtenir une Licence et 120 crédits supplémentaires pour le Master (soient 300 crédits au total pour le niveau Bac +5).

Les crédits dits ECTS (European Credit Transfer System) représentent une "unité de compte" ou une monnaie d'échange dans l'espace européen de formation. Ils ont les propriétés suivantes :

- ◆ Transférables dans une autre université en France ou en Europe.
- ◆ Capitalisables, c'est-à-dire définitivement acquis quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant.
- ◆ Applicables à l'ensemble du travail de l'étudiant (examen terminal, contrôle continu, stages, mémoires, travail personnel,...).

c) Le parcours de formation

Un parcours de formation représente une progression pédagogique au sein d'un ensemble cohérent de matières organisées en UE (ossature, spécialisation ou différenciation, ouverture) proposées par l'Université. L'étudiant construit sa stratégie de formation et son projet professionnel sur la base de parcours type, qu'il peut modifier et faire évoluer par le choix d'options, de spécialisations et de passerelles qui lui seront proposées. Ainsi, en plus des parcours prévus et préalablement identifiés dans l'offre de formation de l'établissement,

l'étudiant a la possibilité de remplacer tout ou partie des UE de spécialisation et d'ouverture par d'autres. Ce choix doit bien entendu être motivé par un projet personnel élaboré avec l'enseignant référent et en accord contractuel avec l'équipe pédagogique. Le but de cette disposition est de favoriser l'implication personnelle de l'étudiant soit dans la construction d'un profil précis adapté à une sortie sur le marché du travail, soit dans la formulation d'une stratégie conforme à ses attentes en termes de poursuite d'étude.

2 - Les choix de l'Université d'Orléans dans son contrat d'établissement 2004-2007

Notre Université accueille environ 15 000 étudiants, rassemble quatre facultés, quatre Instituts Universitaires de Technologie et une Ecole Polytechnique Universitaire. Elle est implantée sur cinq sites : le campus d'Orléans, Bourges, Châteauroux et Issoudun dans l'Indre et enfin Chartres.

a) Les domaines de formation

Les diplômes sont répertoriés par domaine de formation (ex : Sciences et Technologies ou Droit-Economie-Gestion). Dans chaque domaine, on retrouve des mentions de Licence (ex : Histoire ou Economie-Gestion), elles-mêmes déclinées en spécialités (parcours type). La même logique est reprise au niveau Master avec une précision complémentaire ; voie professionnelle pour une sortie à Bac + 5 sur le marché du travail et voie recherche pour une poursuite vers le grade ultime du doctorat. Les domaines de formation ne sont pas une simple typologie organisationnelle. Ils revêtent une information importante puisqu'ils définissent les limites de la libre orientation et des passerelles envisageables. Un étudiant ayant obtenu une Licence dans un domaine (ex : Sciences humaines) ne pourra obtenir automatiquement une validation de son niveau pour accéder à un Master d'un autre domaine (Sciences et technologies). Par contre, un étudiant ayant validé un DUT (Bac + 2 = 120 crédits) pourra intégrer la dernière année d'une Licence (60 derniers crédits) d'un même domaine sous réserve de quelques aménagements (vérification de certains prérequis) ; de même pour un étudiant d'Administration-Gestion (A.E.S. auparavant) validant sa Licence pour entrer en Master de droit privé (spécialité GRH). Le diplôme obtenu portera le nom de la mention et éventuellement de la spécialité.

L'Université d'Orléans offre des parcours en Licence dans 5 domaines de formations : Droit-Economie-Gestion, Lettres-Langues, Sciences Humaines, Sciences et Technologies, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Au sein de ces domaines, l'établissement propose 22 mentions qui se déclinent en 60 spécialités (ou parcours-type). A

cela s'ajoutent 32 Licences Professionnelles (accessibles après 120 premiers crédits) pour une insertion immédiate sur le marché du travail.

Au niveau Master, notre offre de formation s'organise autour de 4 domaines principaux ; les quatre premiers cités ci-dessus. Le domaine STAPS, présent en Licence, est ventilé vers le domaine Sciences et Technologies (pour ses formations "secondaire") et le domaine Droit-Economie-Gestion (pour ses formations "tertiaire"). Ces choix ont été négociés avec la tutelle en cohérence avec le principe de l'adossement des Masters à la qualité de la recherche universitaire (voir pont suivant). L'Université d'Orléans propose ainsi 28 mentions de Master se découpant en 78 spécialités (voie professionnelle et recherche). Cette offre est ouverte également à la formation continue et à la validation des acquis de l'expérience ; certains diplômes sont en apprentissage. Cette diversité est obtenue parfois par une cohabilitation avec d'autres universités (Tours en particulier) pour susciter des synergies et des économies...

Au niveau Doctorat, les études sont structurées au sein de deux écoles doctorales (Sciences & Technologies, Sciences Humaines & Sociales) qui organisent des enseignements doctoraux et veillent au respect des règles qui régissent les inscriptions et les soutenances de thèses.

b) Une liaison forte avec les pôles de recherche

Ce qui différencie une université des autres établissements de formation supérieure c'est la complémentarité entre l'enseignement et la recherche. Cela prend tout son sens au niveau Master où l'offre de formation se doit d'être adossée aux points forts de la recherche de notre établissement. 32 laboratoires contractualisés par le Ministère, dont certains labellisés par le CNRS et l'INSERM, offrent un environnement favorable pour des formations de haut niveau dans de très nombreux domaines secondaires et tertiaires. Nos pôles d'excellence reconnus sont : Energétique, Matériaux, Mathématiques-Informatique-Electronique, Physique et Chimie du Vivant-Systèmes Biologiques, Sciences de l'Homme et de la Société, Terre-Athmosphère-Cosmos. Cet ensemble de laboratoire tisse des liens avec des organismes tels que le BRGM, le CEA, l'INRA ou encore l'IRD et entretient des relations étroites avec le monde de l'entreprise. Ils répondent ainsi à une triple demande sociale ; produire des savoirs scientifiques, en assurer la diffusion rapide vers la formation et favoriser leur valorisation.

c) Les innovations pédagogiques

Nous avons vu qu'un parcours de formation se compose d'unités d'enseignement pour certaines fondamentales (ossature) et pour d'autres de spécialisations. Pendant les 6 semestres de la Licence, l'étudiant a en outre la possibilité de choisir un certain nombre d'unités d'ouverture (en moyenne 10% des crédits). Il s'agit d'introduire une certaine diversification des parcours et d'atteindre un peu de transversalité ou de pluridisciplinarité dans des filières de formation que l'on pouvait considérer comme trop tubulaire ou cloisonnée. La spécialisation progressive (qui devient la règle en Master) peut s'accommoder d'une certaine liberté pour l'étudiant qui cherche à enrichir sa culture personnelle dans d'autres domaines. C'est aussi l'occasion pour nos facultés de mutualiser davantage leur potentiel de formation. L'organisation d'une offre d'enseignement d'ouverture doit obéir à certains principes et rencontre des difficultés pratiques. Il a été demandé à chaque composante de l'établissement d'inscrire sur un annuaire des disciplines (nouvelles ou existantes) qui pourraient être mis à la disposition d'étudiant appartenant à d'autres composantes. Ainsi la faculté des sciences a imaginé des enseignements (histoire et philosophie des sciences) conçues pour accueillir des non-scientifiques, de même pour la faculté de droit (droit de l'informatique par exemple). Bien sur, la demande des étudiants s'est surtout portée vers les propositions de la faculté des lettres, langues et sciences humaines. Cela n'a pas été sans poser quelques problèmes d'organisation qui étaient déjà mieux maîtrisés pour le second semestre. Il nous reste encore beaucoup à faire pour harmoniser les modalités d'évaluation et construire des emplois du temps compatibles. Mais l'expérience sera poursuivie tant elle est source d'enrichissement aussi bien pour les étudiants que pour les enseignants.

La plupart des licences intègre un module "projet professionnel et personnel de l'étudiant", le plus souvent dès la première année. Le travail demandé a pour but de :

- ◆ Aider l'étudiant à définir ou préciser un projet en termes de vie professionnelle.
- ◆ L'inciter à s'informer sur le parcours de formation à suivre pour y parvenir.
- ◆ Confronter son projet aux réalités du monde du travail.
- ◆ L'amener à développer une attitude critique vis à vis des informations multiples et parfois contradictoires qu'il recueille.
- ◆ L'engager à adopter une démarche active face à son orientation, ce qui devrait faciliter des choix pertinents pour son parcours universitaire.

Ce module est encadré par un enseignant qui assure une séance introductive en grand groupe puis effectue un suivi régulier de petits groupes constitués autour d'un thème commun.

Les enseignants référents sont la troisième "nouveau" pédagogique de la rentrée 2004 à l'Université d'Orléans. Trois facultés sur quatre (la faculté de droit rejoindra les autres à la rentrée 2005) ont adopté le principe d'une personne ressource faisant le lien entre l'étudiant (pour l'instant de 1^{ère} année) et l'équipe pédagogique en charge du parcours de formation. En charge d'un petit groupe d'étudiants (en général 10 étudiants), l'enseignant référent est l'interlocuteur privilégié des jeunes dans la phase de transition entre le lycée l'enseignement supérieur. Dans l'esprit, il s'agit de se rapprocher de certaines formes d'encadrement que l'on observe dans les filières de formation à entrée régulée. Le dispositif devra probablement évoluer au gré de l'évaluation qui en sera faite régulièrement dans notre Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire¹.

Ces innovations viennent s'ajouter à des dispositifs plus anciens qui perdurent à savoir le tutorat et les dispositions pédagogiques particulières (DPP). Concernant le tutorat, il s'agit d'un dispositif d'accueil portant à la fois sur l'aspect pédagogique, mais également sur la vie pratique de l'étudiant, encadré par des médiateurs étudiants plus avancés dans leur cursus (en général Bac + 5). Ce dispositif fait l'objet de bilans réguliers qui nous imposent des aménagements. Il apparaît en particulier que les bénéficiaires du dispositif ne sont pas toujours les étudiants ciblés. Les DPP présentent pour nous un enjeu spécifique dans la mesure où notre calendrier de rentrée précoce (généralement dans la seconde semaine de septembre) nous a conduit à organiser la seconde session d'examens avant les vacances d'été. Aussi, avons-nous souhaité accompagner les étudiants en échec dans leur période de révision en leur proposant des séances de travail en petits groupes (sur la base du volontariat) portant sur les matières fondamentales de leur filière.

N'oublions pas enfin que la réforme précédente (dite Bayrou) avait introduit le principe d'une évaluation annuelle des formations par les étudiants. Ainsi au mois de mars de chaque année est organisée par notre Direction des Etudes et de la Vie Etudiante une semaine de l'évaluation autour de la diffusion de questionnaires. Ces derniers sont compilés et analysés pour donner lieu à publication (en libre accès sur le site internet de l'Université).

3 - L'organisation de la filière Economie-Gestion

a) Parcours commun et différenciation progressive en Licence

Le principe général d'organisation de la Licence Economie-Gestion est un tronc commun portant sur les quatre premiers semestres (60 crédits en L1 + 60 crédits en L2) auxquels font suite deux semestres de spécialisations lors de la dernière année de licence (60 crédits en L3). La logique est que les deux disciplines sont étroitement liées et font partie du même bagage culturel et professionnel, au moins dans un premier temps. En termes d'orientation, il ne serait pas justifié de proposer aux lycéens une alternative "irréversible" dès le début de leurs études supérieures. Cela était déjà vrai et serait aujourd'hui absolument contraire à l'esprit même du LMD qui insiste sur la construction progressive d'un parcours par l'étudiant.

Le premier semestre reste un semestre d'orientation à l'issue duquel il est possible pour l'étudiant d'effectuer une réorientation, en particulier vers les autres filières de premier cycle de la Faculté de Droit, Economie, Gestion (Droit, Administration-Gestion). Aussi, le contenu des enseignements reste très général avec des unités d'introduction aux disciplines économiques et juridiques, de découverte de l'économie (introduction à la macroéconomie, économie descriptive, statistiques), de langages (méthodes quantitatives et anglais) et enfin 6 crédits libres d'ouverture (équivalent à deux cours d'option). Selon une configuration proche, le second semestre propose une unité d'introduction à la gestion et à la comptabilité générale et une autre de sciences et techniques économiques (notamment introduction à la microéconomie). Les 12 crédits restants sont composés d'outils et langages (dont conférence de méthode et bureautique) et d'options d'ouverture.

Les semestres 3 et 4 correspondent à un approfondissement des connaissances en économie et gestion (macroéconomie monétaire, microéconomie, management des organisations,...). L'étudiant complète sa formation par l'acquisition d'outils (techniques quantitatives, langues vivantes, informatique, probabilités) et des choix d'option sur une liste qui devient plus contraignante à mesure que le parcours se précise ; recentrage sur les disciplines juridiques et la sociologie ou sur des matières indispensables pour les spécialisations de L3 (exemples : intermédiaires et marchés financiers pour la filière "finance", comptabilité approfondie pour la filière "techniques comptables et financières", algèbre linéaire pour la filière "économétrie").

Au terme des 120 premiers crédits, une première alternative s'offre à l'étudiant : poursuivre en licence générale avec 60 derniers crédits ouvrant l'accès aux différents masters

¹ L'une des trois instances délibératives de l'Université, les deux autres étant le Conseil Scientifique et le Conseil d'Administration.

du domaine ou s'orienter vers une licence professionnelle qui, en une année, complète la formation². Ce choix est important, car il n'est pas possible (sauf cas particulier) d'intégrer un master après une licence pro dont la vocation est clairement l'insertion à court terme sur le marché du travail.

Si l'on en revient au choix long, le L3 d'Economie-Gestion propose 5 spécialités préfigurant les choix en Master et intégrant les anciennes filières régulées³. On y trouve en particulier les spécialités Finance, Econométrie, Sciences de Gestion, Techniques Comptables et Financières et bien entendu le cursus central d'Economie. Il va de soi qu'à ce stade de la formation, la part du tronc commun se réduit au bénéfice des unités de spécialisation. Ainsi à la fin de ces 6 semestres de Licence Economie-Gestion, l'étudiant a dû se confronter à des disciplines très variées mais a été également amené à préciser progressivement son parcours de formation. Dès lors, le choix du Master s'effectue normalement en cohérence même si des passerelles sont toujours envisageables (procédure de validation des acquis).

b) 6 mentions de Master

Le Département d'Economie présente une offre master composée de 3 mentions se déclinant toutes en voie professionnelle et voie recherche : Finance, Econométrie et Statistique appliquée (ESA), Economie d'Entreprise et Développement Industriel. De son côté, le Département IAE (Institut d'Administration des Entreprises) propose également trois mentions : Sciences du Management (4 voies professionnelles), Finance-Comptabilité-Contrôle-Audit (1 voie recherche et 2 voies professionnelles), Administration des Entreprises (2 voies professionnelles).

Ces différentes mentions sont accessibles aux étudiants de la licence d'Economie-Gestion, en cohérence avec projet de l'étudiant tel qu'il a commencé à le formuler au cours des 6 premiers semestres. Ainsi, il est clair qu'un étudiant qui n'aurait jamais choisi d'options de comptabilité approfondie intégrera difficilement un master coloré principalement par cette discipline. De même, un étudiant qui n'aurait pas validé des crédits d'introduction à l'économétrie serait peu à son aise dans le Master ESA. Certaines spécialités du Master de Droit Privé (Affaires Européennes et Internationales en particulier) sont également ouvertes à

² Il est alors possible au candidat d'intégrer l'une des dix licences professionnelles tertiaires du domaine Droit, Economie, Gestion dispensées par les Facultés et les IUT de l'Université d'Orléans ou une offre de formation de ce type d'une autre université.

³ Ces filières étaient la MSTF (Maîtrise de Sciences et Techniques en Finance), MSTCF (Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières) et la MSG (Maîtrise de Sciences de Gestion). Tout en intégrant le schéma LMD, elles ont conservé une spécificité, en l'occurrence une régulation qui consiste essentiellement aujourd'hui à vérifier la pertinence de l'orientation du candidat et sa motivation.

ces étudiants (sous réserve de certains prérequis disciplinaires et d'éventuels compléments de formation).

c) Formation à la recherche et par la recherche

La particularité de l'Université à ce niveau de formation est l'adossement des savoirs professionnels à une recherche de qualité. La traduction concrète de cette exigence est l'habilitation de diplôme de masters correspondant à des thématiques de recherche clairement identifiées au sein de laboratoires. La recherche en économie et gestion à l'Université d'Orléans s'articule autour de deux laboratoires : le Laboratoire d'Economie d'Orléans (unité de recherche reconnue par le Ministère et associée au CNRS) et le Laboratoire Orléanais de Gestion (unité reconnue par le Ministère).

Pour ce qui concerne l'économie, le choix a été fait de construire des masters en "T". Cela signifie que sur les trois premiers semestres des masters, il y a pas ou peu de différenciation entre la voie professionnelle et la voie recherche ; la coloration définitive se réalise au dernier semestre du M2 lorsque l'étudiant doit choisir entre un stage long en entreprise (choix de l'insertion sur le marché du travail) ou un mémoire d'initiation à la recherche (choix conduisant au doctorat après sélection). C'est une volonté stratégique de mêler le plus longtemps possible ces deux dimensions et ce pour deux raisons complémentaires. Il s'agit tout d'abord d'affirmer qu'une formation professionnelle de haut niveau se doit de coller aux apports les plus récents de la recherche fondamentale ou appliquée. C'est ainsi que l'on forme des jeunes avec une forte capacité d'adaptation. Dans le cas contraire, on prendrait le risque de seulement empiler des savoirs techniques rapidement obsolètes. Par ailleurs, une formation à la recherche qui ne se ferait pas l'écho des préoccupations du monde de l'entreprise se couperait de la demande sociale et réduirait les débouchés potentiels des étudiants ayant fait le choix de la voie recherche ; tous les étudiants en M2 recherche ne s'inscrivent pas forcément en thèse.

Au total, la réforme LMD est une chance pour nos étudiants car elle renforce la lisibilité internationale, en particulier européenne, de nos Universités dans panorama français où l'offre de formation supérieure apparaît comme complexe et anormalement morcelée. Cela a également été l'occasion de réfléchir à un certain nombre d'innovations pédagogiques cherchant notamment à mieux accueillir les étudiants lors de la phase de transition entre le lycée et le post-bac. Enfin, à l'Université d'Orléans, cela nous a conduit à mieux articuler nos

formations, à identifier nos points forts et à développer davantage de transversalité entre nos composantes.